

N°60

Objet :

**ADHESION A LA CENTRALE
D'ACHAT « SIPP'n'CO »**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

8 OCTOBRE 2025

Date de la Convocation :

2 OCTOBRE 2025

**Date d'affichage de la
convocation :**

2 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Délibération publiée le 17/10/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 05

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
/

2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2025

N° 060

OBJET : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « SIPP'n'CO »

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU la convention d'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » constituée par le SIPPEREC,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

Considérant la nécessité pour la commune d'Achères de renouveler son infrastructure serveur,
Considérant les avantages liés à la mutualisation des achats et particulièrement pour l'acquisition d'une nouvelle infrastructure serveur via la centrale d'achat « SIPP'n'CO » constituée par le SIPPEREC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » et le versement des frais d'adhésion s'élevant à 3 899 €.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et son annexe 1 entre la Ville et le SIPPEREC et tous les actes y afférents ainsi que toutes les décisions concernant ses avenants.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 8 octobre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le
Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc HONORE

